



Anael Finance iSeries Retards de paiement (HT)

Documentation

© Copyright 2018 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries V7R0, V6R2 et V6R1

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : August 6, 2018

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Prérequis.....	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Généralités.....	7
Fonctionnalité.....	7
Prérequis et paramétrage.....	8
Chiffre d'affaires hors taxe	8
Lettrage.....	8
Type d'écritures	8
Chapitre 2 Retards de paiement HT	9
Principe	9
Factures échues non réglées	9
Calcul du Retard.....	9
Etat de synthèse (description).....	10
Etat détaillé (description).....	10
Fichier de sortie	11
Factures réglées en retard	11
Calcul du Retard de règlement.....	11
Etat de synthèse (description).....	13
Etat détaillé (description).....	13
Fichier de sortie	13
Prise de paramètres :	14
Divers.....	15
Consultation du CA annuel.....	15

Délais de règlement.....	16
--------------------------	----

À propos de ce manuel

Le décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015 précise les informations relatives aux délais de paiement que les sociétés doivent fournir dans le rapport de gestion en application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce.

Ce document décrit le fonctionnement de l'option **Retards de paiement** développée dans Anael Finance iSeries pour restituer ces informations et permettre ainsi aux utilisateurs de compléter le cadre A des modèles de tableaux annexés à l'article.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Anael Finance iSeries

Périmètre du document

Anael Finance iSeries,

- Avec la PTF n° 1 et 00020 en version V7R0
- Avec la PTF n° 27 en version V6R2
- Avec le PTF n° 131 en version V6R1

Prérequis

Le calcul du **chiffre d'affaires Hors Taxe** clients et fournisseurs doit être paramétré et mis en application dans les sociétés pour permettre de calculer le HT des factures concernées d'une part et pour obtenir le chiffre d'affaires global hors taxe d'autre part

Cette fonctionnalité est intégrée au module 'ROC recouvrement optimisé de créances' qui doit être déverrouillé par clé de licence.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Juin 2016	B.Quevedo	Création du document
1.1	Juin 2018	C.Quéré	Ajout code litige sur état (fiche 11451 - PTF 00021)

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Fonctionnalité

L'option 'Retards de paiement' ajoutée au module « ROC » permet de calculer et de restituer les informations à produire dans le cadre « A » des modèles de tableaux annexés à l'article D.441-4 du code de commerce.

Les cadres B et C de ces tableaux devront être complétés manuellement par les utilisateurs, Anael Finance iSeries ne disposant pas de ces informations.

Les informations à fournir concernent :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4),
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4).

Dans les deux cas, les éléments à produire sont :

- Montant total HT des factures concernées
- Nombre de factures concernées
- Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice pour les factures émises (soit du CA HT clients dans Anael finance iSeries) et
- Pourcentage du Montant total des achats HT de l'exercice pour les factures reçues (soit du CA HT fournisseurs dans Anael finance iSeries)

Ces éléments sont ventilés dans des colonnes en fonction du retard :

- 0 jour (à titre indicatif) °
- 1 à 30 jours
- 31 à 60 jours
- 61 à 90 jours
- 91 jours et plus
- Plus une colonne « Total échu (1 jour et plus) »

Remarque : Dans les factures réglées en retard, Anael Finance iSeries n'alimente pas la colonne '0 jour (à titre indicatif), 0 jour n'étant pas un retard de paiement.

Prérequis et paramétrage

Chiffre d'affaires hors taxe

Le calcul du chiffre d'affaires Hors Taxe clients et fournisseurs doit être paramétré et mis en application dans les sociétés pour permettre de calculer le HT des factures concernées d'une part et pour obtenir le chiffre d'affaires global Hors Taxe d'autre part.

Les références concernées sont :

- L'exercice de la société
La valeur des champs **C.A. client** et **C.A. Fournisseur** doit être « Hors taxe ».
- Le plan comptable par exercice
La valeur du champ **Compte à déduire du TTC pour obtenir le CA HT /journaux achats, ventes** doit être à « Oui » sur les CG ne composant pas le chiffre d'affaires (les comptes de TVA par exemple).

A partir de ces informations, le chiffre d'affaires HT et TTC est alimenté automatiquement au fur et à mesure de la validation des écritures.

Si ces paramètres sont modifiés à posteriori, le chiffre d'affaires HT doit être recalculé par l'option de 'Recalcul des récaps comptables'. Pour y accéder, sélectionnez **Utilitaires > Reprises > Recalcul fichiers récaps > Recalcul récaps comptables**; complétez l'écran et demandez le calcul du CA hors taxe uniquement.

Remarque : Le recalcul des récaps permet de calculer le CA HT sur les exercices ouverts -et sur le dernier exercice reporté (avec prise en compte des écritures tiers reportées sur N+1 au maximum) à condition que l'exercice n'ait pas fait l'objet d'une épuration.

Lettrage

Le calcul des factures réglées en retard se base sur le lettrage des tiers, ce qui suppose que le lettrage des tiers est correctement effectué au préalable (l'option de contrôle du lettrage ne doit détecter aucune anomalie de lettrage).

Type d'écritures

Seules les écritures comptables sont exploitées (en montant société)

Principe

Par société/exercice, le traitement permet de calculer, à une date d'arrêté, à la fois :

- les factures échues non réglées (émises et reçues),
- les factures réglées en retard (factures émises et factures reçues).

Pour chaque type, le traitement peut restituer, au choix :

- l'édition d'une synthèse, reflet des informations à produire selon le décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015
- l'édition d'un état détaillé, permettant de justifier les valeurs figurant dans la synthèse,
- un fichier contenant les enregistrements extraits (équivalent de l'état détaillé).

Factures échues non réglées

Calcul du Retard

Les factures extraites correspondent à des pièces de l'exercice :

- enregistrées dans les journaux de type A et V,
- contenant un CG de type de sous compte Clients ou Fournisseurs :
 - non lettrées/soldées à la date d'arrêté,
 - échues (échéance inférieure à la date d'arrêté).

Le nombre de jours de retard est la différence entre la date d'arrêté et la date d'échéance de la facture échue. En cas de plusieurs lignes TTC, le retard retenu sera celui de la ligne TTC échue non lettrée la plus ancienne.

Le montant TTC correspond au montant de la ligne (ou des lignes) clients ou fournisseurs.

Le montant HT correspond à la somme du montant des autres lignes dont le champ **Compte à déduire du TTC pour CA HT** est à « Non ».

Etat de synthèse (description)

L'état de synthèse des factures échues non réglées à la date d'arrêt restitué ces informations :

- En rupture par société/exercice
- Les colonnes
 - Libellé/type de journal
 - 0 jour
 - Entre 1 et 30 jours
 - Entre 31 et 60 jours
 - Entre 61 et 90 jours
 - Au-delà de 90 jours
 - Total HT échu > 0 jour
 - TTC échu
- Les lignes :
 - Pour les factures reçues (journaux de type A) d'une part et
 - Pour les factures émises (journaux de type V) d'autre part
 - Nombre de factures par colonne
 - Montant HT des factures par colonne
 - % sur le chiffre d'affaires total HT par colonne
- Le montant du CA global HT qui figure à titre indicatif dans la colonne 'Type de journal'. est toujours l'intégralité du CA HT des fournisseurs/achats ou des clients/ventes à la date d'arrêt. Les critères de sélection « Type de compte / séquence / Comptes » permettent de cibler les tiers à extraire pour en calculer le retard (nombre de jours, montant HT des factures et pourcentage, mais le % est toujours effectué sur le CA global HT de la société.

Etat détaillé (description)

L'état détaillé restitué les factures échues non réglées à la date d'arrêt :

- En rupture sur Société/exercice/type de journal (achat, vente), édition en colonne de :
 - Journal
 - Exercice/période
 - Etablissement
 - Séquence/tiers/raison sociale du tiers

Ce champs affiche des astérisques lorsque la facture est multi-tiers.
- Date comptable
- Numéro de chrono
- Code litige (à partir de la ptf 00020 de la V7R0)
- Numéro de pièce

- Echéance
- Nombre de jours de retard
- Montant TTC échu
- Montant HT échu
- Et un total nombre de factures, HT et TTC

Fichier de sortie

Il contient les mêmes enregistrements que l'état détaillé, complétés d'informations du tiers (stat, règle de calcul échéance, catégories, etc.).

Il est optionnel pour une exploitation libre par les utilisateurs.

Factures réglées en retard

Calcul du Retard de règlement

Cette option permet d'analyser les écritures des paquets de lettrage contenant au moins une facture et un règlement et effectue le traitement complet s'il contient au moins un retard, c'est-à-dire un règlement dont la date d'échéance (ou à défaut la date de pièce) est supérieure à la date d'échéance d'une facture.

Les paquets de lettrage des CG de type de sous compte Clients et Fournisseurs traités sont ceux dont la date de plus haut lettrage est sur l'exercice et inférieure ou égale à la date d'arrêt.

Les factures sont les pièces enregistrées dans des journaux de type « Achat » et « Vente ».

Les règlements sont les pièces enregistrées dans des journaux de type « Banque », « Caisse » « Liaison », « Effets à recevoir » et « Effets à Payer ».

Les OD sont exclues de ce traitement.

Si le lettrage est constitué d'une seule facture et d'un seul règlement, le nombre de jours de retard est clairement identifié.

Si le lettrage contient plusieurs factures et ou plusieurs règlements, le nombre de jours moyen de retard est calculé (voir formule plus bas).

Le montant TTC des factures en retard correspond au montant TTC de toutes les factures du paquet de lettrage (en effet, toutes les factures ont été prises en compte dans le calcul du retard moyen).

Le montant HT des factures en retard est recalculé dans tous les cas :

- En cas de facture unique, ce montant est égal à la somme du montant des lignes de la facture, autre que TTC, dont le champ **Compte à déduire du TTC pour CA HT** est à « Non ».
- En cas de plusieurs factures dans le paquet de lettrage, cette formule est appliquée :
HT total x TTC retard / TTC total
 - Calcul du montant TTC total des factures (somme du montant des lignes de factures dont le CG appartient à la catégorie de comptes BI et de type de sous compte F ou C des pièces comprises dans le paquet de lettrage)
 - Calcul du montant HT total des factures du paquet de lettrage (somme du montant des autres lignes des facture dont le champ **Compte à déduire du TTC pour CA HT** est à « Non »).
 - Application du prorata TTC en retard sur TTC facture

Calcul du nombre de jours moyen de retard

Soit un paquet de lettrage constitué des factures F1 et F2 et des règlements R1 et R2.

T = le montant facture du paquet de lettrage (F1+ F2)

J = le nombre de jours de retard calculé (échéance règlement – échéance facture)

La formule de calcul du nombre de jours de retard moyen est la suivante :

Montant F1	*	J de R1	*	R1	= Pa
Montant F1	*	J de R2	*	R2	= Pb
Montant F2	*	J de R1	*	R1	= Pc
Montant F2	*	J deR2	*	R2	= Pd

					Total des produits P (∑ des P)
Nombre de jours de retard moyen = (∑ des P) / T²					

Ou autre méthode

Montant F1	*	J de R1	*	R1/T	= Pa
Montant F1	*	J de R2	*	R2/T	= Pb
Montant F2	*	J de R1	*	R1/T	= Pc
Montant F2	*	J deR2	*	R2/T	= Pd

					Total des produits P (∑ des P)
Nombre de jours moyen de retard = (∑ des P) / T					

Etat de synthèse (description)

L'état de synthèse des factures réglées en retard à la date d'arrêté restitue les mêmes informations que les factures échues non réglées à l'exception de la colonne 0 jour. En effet, les retards de paiement sont pris en compte à partir de 1 jour minimum.

Etat détaillé (description)

L'état détaillé restitue le montant HT des factures réglées en retard à la date d'arrêté, par paquet de lettrage contenant au moins un règlement en retard.

- En rupture sur Société/exercice/type de journal (achat, vente), édition en colonne de
 - Séquence/tiers/raison sociale du tiers
 - Référence lettrage et date de plus haut lettrage
 - Nombre de factures

nombre de factures présentes dans le paquet de lettrage

- Montant TTC en retard
- Montant HT en retard
- Nombre de jours de retard
- Journal*
- N° chrono*
- N° de pièce*
- Date comptable*
- Période*

*ces colonnes ne sont pas alimentées si le paquet de lettrage est multi facture

- Montant TTC échu**
- Montant HT échu**

** une même facture peut figurer plusieurs fois dans ces colonnes si elle figure dans plusieurs paquets de lettrage (facture multi tiers). Ces montants sont édités à titre indicatif seulement (afin de faciliter le contrôle d'un paquet de lettrage par exemple)

- Et un total nombre de factures, HT et TTC en retard

Fichier de sortie

Il contient les mêmes enregistrements que l'état détaillé, complétés d'informations du tiers (stat, règle de calcul échéance, catégories, etc.).

Il est optionnel pour une exploitation libre par les utilisateurs.

Prise de paramètres :

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Délais et retards de paiement > Retards de paiement (HT) (PAT260)

Par société/exercice

- établissement :
Facultatif, à blanc par défaut puisque ces informations sont à fournir pour l'ensemble de la société.
- Date d'arrêté
Généralement la date de fin d'exercice
- Type de compte
 - D=Les deux : valeur par défaut préconisée pour extraire toutes les factures émises reçues. Permet d'extraire les factures des CG dont le type de sous-compte est « clients » ou « fournisseurs ». Possibilité d'affiner la sélection ponctuellement
 - C= Clients : extraction des CG dont le type de sous compte est 'clients'
 - F = Fournisseurs : extraction des CG dont le type de sous compte est 'fournisseurs'
- Séquence
À blanc par défaut – valeur préconisée pour traiter l'ensemble des factures. Possibilité d'affiner la sélection ponctuellement.
- Comptes et sous compte (début et fin)
Tous par défaut – valeur préconisée pour traiter l'ensemble des factures. Possibilité d'affiner la sélection ponctuellement.
- Constitution fichier
Si oui : à la validation, ouverture de la fenêtre contextuelle pour compléter le nom des fichiers et de leur bibliothèque (fichier des factures échues non réglées et fichier des factures réglées en retard).

Factures échues non réglées (achats et ventes)

- Etat de synthèse
Oui/non
- Etat détaillé
Oui/non

Factures réglées en retard (achats et ventes)

- Etat de synthèse
Oui/non
- Etat détaillé
Oui/non

- 1 Appuyez sur Entrée pour valider la sélection.
- 2 Compléter la fenêtre des sorties fichier si nécessaire et valider par 'entrée'
- 3 Compléter les critères complémentaires si nécessaire et valider par 'entrée'
- 4 Faire 'validation' ou 'F9' pour soumettre le travail en batch.

Un message d'alerte s'affiche lorsque le calcul du chiffre d'affaires n'est pas paramétré en hors taxe dans l'exercice de la société. Une de ces opérations peut être réalisée :

- Annuler la demande, de modifier les paramètres (exercice et plan comptable) puis de relancer les récaps pour le calculer avant d'effectuer une nouvelle demande.
- Forcer le message, avec la touche de fonction F21, pour effectuer tout de même le traitement. Dans le cas, le chiffre d'affaires et les pourcentages ne pourront pas être corrects.

Lorsque le traitement est terminé, les états demandés sont disponibles dans le fichier des spoules.

Pour rappel, le montant du Chiffre d'affaires édité dans la synthèse ne tient pas compte de la sélection 'Type de compte/séquence/comptes/Sous comptes'.

Divers

Consultation du CA annuel

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Délais et retards de paiement > Consultation du CA annuel (PAT500)

Cette option est ajoutée au sous-menu des **Délais et retards de paiement** afin d'obtenir rapidement le total du chiffre d'affaires par exercice.

Selon la sélection, elle permet de restituer :

- le chiffre d'affaires TTC ou HT
- de l'exercice et de l'exercice précédent
- Par compte et par tiers (clients et ou fournisseurs) avec des codes action permettant d'effectuer ces opérations :
 - Zoomer sur la consultation détaillée du chiffre d'affaires du tiers
 - Consulter le compte de tiers
 - Afficher les informations du tiers
- Une ligne 'Total' de la sélection

La ligne 'Total' de la consultation de tous les fournisseurs puis de tous les clients permet de contrôler le chiffre d'affaires édité dans la synthèse.

Délais de règlement

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Délais et retards de paiement > Délais de règlement (PAT250)

Pour rappel, cette option qui existait déjà répond aussi aux besoins de la LME en matière de suivi des délais de règlements fournisseurs en calculant le délai moyen de règlement des fournisseurs à une fin de période.

Le délai de règlement correspond au nombre de jours compris entre la date du règlement (ou date d'échéance si journaux d'effets) et la date d'origine de la facture.

L'état qui résulte du traitement édité, selon la sélection, par compte et par tiers :

- Le délai moyen de règlement
- le délai minimum de règlement
- le délai maximum de règlement
- Les conditions de règlement
- Nombre de factures